



# Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XIII - N° III – Mars 2012

## Les parents trans : transparents?

Marie-Pier Petit, Candidate au doctorat, département de psychologie, UQAM

Je suis étudiante au doctorat en psychologie et lorsque je mentionne à des ami-es, des collègues de classe et parfois même des professeur-es que mon projet de thèse porte sur les parents trans (transsexuel-les et transgenres), une réaction quasi systématique fuse : « Quoi? Ça existe? » Cette invisibilité des parents trans aux yeux de la population générale, incluant parfois les communautés lesbiennes, gaies, bisexuel-les, voire trans elles-mêmes (LGBT), s'apparentent à l'invisibilité vécue par les premières générations de mères lesbiennes et de pères gais qui sont sortis de l'ombre dans les décennies 1970, 1980 et 1990 dans les sociétés occidentales. D'ailleurs, les réalités parentales des personnes trans ont longtemps été occultées par des problématiques de santé ainsi que d'autres débats sur la transsexualité qui ont fait rage dans les communautés LGBT, tels que le VIH, la (dé)psychiatisation des transidentités ainsi que des enjeux médicaux relatifs à la transition. On a longtemps pensé (et certains continuent de croire) qu'une orientation homosexuelle et/ou une identité trans s'avère incompatible avec un désir de parentalité, la parentalité étant considérée comme un privilège hétérosexuel. En effet, l'enfant devrait idéalement être conçu par voie « naturelle », c'est-à-dire dans le cadre d'une relation hétérosexuelle, et élevé par un père et une mère (non-trans).

Autant les premières générations de familles homoparentales que de familles avec au moins un parent trans ont été fondées, pour la plupart, dans le cadre d'une relation hétérosexuelle, après quoi un des parents s'est identifié comme LGBT. L'intérêt premier dans la sphère académique relativement à ces réalités parentales s'est d'abord porté sur le développement social, cognitif et affectif de l'enfant qui était issu de l'une ou l'autre de ces configurations familiales. Les enfants élevés par au moins un parent LGBT étaient-ils plus à risque que les enfants élevés par des parents hétérosexuels et non-trans de faire face à des difficultés d'ordre psychologique ou académique? Étaient-ils plus susceptibles de développer une orientation homosexuelle ou une identité trans? Les parents LGBT étaient-ils compétents dans leur rôle parental? Les résultats de la majorité des études convergent vers le constat que les enfants évoluant dans ces deux types de famille se développent aussi bien que les enfants élevés par des parents hétérosexuels et que les parents LGBT possèdent des compétences parentales similaires à leurs pairs hétérosexuels. Toutefois, beaucoup moins d'études ont porté spécifiquement sur les enfants de parents trans et ces études présentent des limites méthodologiques (par ex. peu de familles étudiées).

Des observations cliniques rendent compte du choc (par ex. sentiment de trahison) que peut vivre l'entourage familial, principalement les conjoint-es, lorsqu'un des membres du couple, après avoir fondé une famille, revendique une identité soit gaie, lesbienne ou bisexuel-le, soit trans. Si l'annonce d'une orientation homosexuelle engendre quasi-inévitablement un divorce (ou une rupture), l'annonce d'une transidentité ne semble pas mener nécessairement à cette issue. Des données d'enquête aux États-Unis reflètent que la divulgation d'une identité trans s'est soldée par une séparation pour environ la moitié des 6436 répondant-es trans ou non-conformes à leur genre. Aussi, les parents trans éprouvent souvent des craintes – réelles ou perçues – de perdre leurs droits parentaux, craintes qui sont sûrement partagées (ou du moins l'ont été à une époque) par les parents gais ou lesbiens. Près d'un conjoint sur 3 a tenté de limiter les contacts du parent trans avec l'enfant. Des études récentes ont montré que le divorce dans ces familles, lorsqu'il s'effectue dans un climat irrespectueux et rempli de tensions, est lié à un impact négatif sur l'adaptation psychologique des enfants.

Pour les couples qui font le choix de poursuivre leur vie conjugale ensemble après l'annonce de la transidentité d'un-e conjoint-e, le partenaire et les enfants doivent notamment apprendre à composer au quotidien avec les changements d'apparence physique et vestimentaire du parent trans. Aussi, ils doivent s'habituer à utiliser des pronoms (par ex. elle et pas il) et un nouveau prénom qui reflètent l'identité de genre revendiquée par la personne trans. Il en est de même pour désigner son rôle parental (par ex. 'pere' devient 'mère'). Alors que certains parents trans voudront continuer à endosser le même rôle parental (maternel ou paternel) qu'avant la transition, on peut penser que d'autres trouveront différents aménagements pour rendre compte à la fois du rôle parental jusque-là assumé et de la nouvelle identité de genre. Par exemple, ils peuvent préconiser l'utilisation de certains référents tels que « papaelle » ou « Charles-mom », selon un accord entre les différents acteurs familiaux et le niveau de compréhension de l'enfant relativement à la transidentité de son parent.

D'autre part, ces familles verront le regard d'autrui (famille, ami-es, voisinage, membres du personnel scolaire de l'enfant, étrangers, etc.) se modifier. Alors qu'elles étaient auparavant perçues comme une famille composée de parents hétérosexuels, elles seront maintenant considérées comme une famille homoparentale. Au même titre que les parents gais ou lesbiens, les parents trans (et par association leur partenaire et leurs enfants) sont susceptibles de vivre de la discrimination et d'être victimisés en raison de leur configuration familiale qui sort du cadre familial traditionnel se structurant autour de la complémentarité père/mère. Les familles avec parent trans sont non seulement à risque de vivre des actes homophobes, mais également des gestes à caractère transphobe en raison du fait que les personnes trans transgressent les normes de genre traditionnellement établies. Il est à noter que les parents gais et lesbiens qui dérogent de ces normes de genre sans pour autant s'identifier comme trans (par ex. une femme jugée trop masculine ou un homme jugé trop féminin) sont également sujets à être la cible de tels comportements discriminatoires sur la base de l'expression de genre.

Si des familles homoparentales ou transparentales se forment dans le cadre d'une (ex)-union hétérosexuelle, d'autres sont le fruit d'un projet parental bâti après qu'au moins un des partenaires du couple ait assumé leur identité LGBT. Une difficulté des parents trans qui souhaitent fonder une famille réside dans le fait que pour obtenir au Québec un changement légal de nom et de mention du sexe sur leurs papiers d'identité (certificat de naissance, carte d'assurance-maladie, permis de conduire, etc.), les personnes trans doivent obligatoirement subir une chirurgie de réassignation sexuelle, c'est-à-dire de rendre conformes leurs organes génitaux à l'identité de genre revendiqué. Ces chirurgies impliquent une stérilisation forcée et ces personnes trans doivent donc faire le deuil d'un éventuel lien biologique à l'enfant. Toutefois, ce ne sont pas toutes les personnes qui désirent (ou peuvent, pour des raisons de santé, financières ou autres) modifier chirurgicalement leurs organes reproducteurs. Aussi, les personnes nées de sexe masculin qui revendiquent un genre féminin peuvent par exemple congeler leur sperme avant le début de leur transition et l'utiliser par la suite pour faire un enfant avec leur conjointe non-trans. Bien que cette méthode de procréation, appelée dans le jargon médical la cryoconservation du sperme, puisse sembler a priori surprenante, elle est utilisée auprès d'hommes diagnostiqués avec un cancer, dont la chimiothérapie peut altérer les fonctions reproductives. Par contre, cette option s'avère peu connue des personnes trans qui entament une transition et rarement suggérée comme possibilité ultérieure de procréation par leur médecin. Également, les médias ont récemment médiatisés des histoires d'hommes trans (de sexe féminin à la naissance) qui ont conçus et mener la grossesse de leur enfant à terme. D'autres personnes trans préféreront recourir à l'adoption, ou encore à l'insémination artificielle, selon la structure sexuelle et genrée de leur couple.

Les communautés gaies et lesbiennes militent depuis plus de quatre décennies pour faire valoir leurs droits et sensibiliser la population aux réalités homosexuelles. Leurs luttes acharnées ont porté fruit, au Québec notamment : la décriminalisation des pratiques homosexuelles en 1969, le retrait de l'homosexualité dans la liste des maladies mentales en 1973, l'ajout de l'orientation sexuelle comme motif discriminatoire dans la Charte québécoise des droits et libertés en 1977, la reconnaissance légale de la filiation homosexuelle en 2002 et la possibilité pour les couples homosexuels de se marier légalement en 2005. De leur côté, les mouvements trans commencent tout juste à s'organiser et à mener de front des batailles juridiques. À titre d'exemple, les communautés trans tentent de faire entériner le projet de loi C-389 visant à inclure dans la Loi

Canadienne des droits et libertés et le Code criminel l'identité et l'expression de genre comme motifs discriminatoires. Certaines communautés trans militent également pour modifier les règles strictes qui régissent le changement légal de nom et de la mention du sexe au Québec, lesquelles impliquant une stérilisation forcée, et à enrayer le diagnostic psychiatrique des troubles de l'identité de genre.

Les sciences humaines commencent à peine à documenter les réalités spécifiques des parents trans, alors que les familles homoparentales bénéficient de quatre décennies de recherches scientifiques. Qui plus est, les parents gais et lesbiens (ainsi que leurs enfants) ont obtenu l'appui de ressources, telles que la Coalition des familles homoparentales (CFH). Non seulement la CFH est venue en aide à des milliers de parents et de futurs parents gais et lesbiens depuis 14 ans, elle offre également des ateliers de sensibilisation pour démystifier les familles homoparentales auprès d'intervenant-es, notamment, dans le but que ceux-ci dispensent des services et des soins adaptés aux besoins et aux réalités de ces familles. Dans cette optique, la directrice de la CFH m'a exprimé le souhait du conseil d'administration de cet organisme de mieux représenter et soutenir les familles avec parents et futurs parents trans dans leurs activités et actions. Le but n'est pas de subroger la « cause » des familles homoparentales à la « cause » des transparentalités, ni de créer une hiérarchie d'importance dans la lutte d'une reconnaissance sociale et juridique de ces deux réalités parentales. Il s'agit plutôt d'utiliser la force du nombre de toutes les communautés LGBT afin de lutter contre la transphobie et l'homophobie que sont susceptibles de vivre les parents de minorités sexuelles, tout en reconnaissant les spécificités des communautés gais, lesbiennes, bisexuelles et trans. Si la CFH a mis à l'avant-plan les familles homoparentales et a graduellement contribué à ce que ces dernières profitent d'une tolérance et d'une acceptation sociale grandissante, la Coalition pourra en faire tout autant avec les parents trans.

Si vous voulez poursuivre vos réflexions relativement aux transparentalités, vous seriez possiblement intéressé à participer à la conférence sur les parents trans organisées par la CFH, qui auront lieu le 13 mars prochain. Je vous suggère également de visionner un documentaire qui s'intitule « La transparentalité aujourd'hui », réalisé par Maud-Yeuse Thomas (2007) : <http://observatoire-des-transidentites.over-blog.com/article-la-transparentalite-aujourd-hui-60882458.html>

Finalement, si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur les transparentalités, il existe un rapport récent (2008) sur le sujet, rédigé par le groupe français « Homosexualités et Socialisme » : <http://www.hes-france.org/IMG/pdf/Commission-TRANSPARENTALITE-V1.0.pdf>

\*\*\*\*\*

**Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8**

\*\*\*\*\*

## **Les nouvelles en bref de décembre 2011 à février 2012**

### **Les nouvelles du Québec**

**21 novembre 2011** – Le gouvernement du Québec a donné 475 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour la création d'une chaire de recherche sur l'homophobie. L'annonce a été faite à L'Écomusée du fier monde de Montréal devant un groupe de militants, de chercheurs et de représentants universitaires et gouvernementaux impliqués dans la lutte à l'homophobie.

Le premier ministre Jean Charest et le ministre de la Justice Jean-Marc Fournier, qui est responsable de la lutte à l'homophobie, ont assisté à la cérémonie. « Les statistiques les plus récentes dressent un portrait alarmant. Les personnes homosexuelles sont presque trois fois plus susceptibles que les hétérosexuels d'être victimes de crimes violents », a déclaré Jean-Marc Fournier à la *Presse canadienne*.

L'UQAM a l'honneur d'accueillir la toute première chaire de recherche universitaire dédiée à l'étude de l'homophobie. Le département de sexologie de l'université étudiera comment l'homophobie affecte la santé des personnes LGBT afin de tenter de créer des politiques et des programmes de justice sociale plus efficaces.

Line Chamberland, qui sera la première titulaire de la chaire, est professeure au Département de sexologie de l'UQAM. Elle se dit enthousiasmée par ce nouveau poste et affirme qu'il lui permettra de rassembler des joueurs clés pour examiner les effets de l'homophobie sur le bien-être mental, physique et sexuel.

**3 janvier 2012** - La naissance du premier bébé de l'année en Mauricie a mis en lumière une réalité jusqu'ici peu visible dans la région. En effet, la petite Élémià née vers 18 h 30, le 1er janvier, a deux mamans : Stéphanie Marchand et Geneviève Lessard qui espèrent que leur histoire incitera plus de couples de même sexe à fonder une famille.

« On encourage les gens à fonder leur famille, » a indiqué Stéphanie à un journaliste de L'Écho de Shawinigan. « Ils n'ont pas à se priver parce qu'ils sont homosexuels. Tout le monde a droit à ça. » Elles sont convaincues qu'en véhiculant leur message, la perception des gens changera.

## Les nouvelles Canadiennes

**16 janvier 2012** - Le ministre de la Justice Rob Nicholson a rassuré des milliers de couples gais s'étant mariés au Canada que leurs unions seraient reconnues tout en admettant l'existence d'un « vide législatif » dans les règles sur les mariages des étrangers. Le scandale a éclaté une semaine plus tôt lorsqu'un avocat fédéral a répondu à la demande de divorce d'un couple de lesbiennes en affirmant que puisqu'elles ne pouvaient pas se marier dans leur pays d'origine, la loi canadienne ne reconnaissait pas leur mariage.

Quelque 5 000 mariages ont été remis en question par le document relatif au mariage entre une Britannique et une Américaine qui semblaient incapables de divorcer.

Le gouvernement affirme maintenant qu'il va s'assurer que les mariages gais célébrés au Canada seront reconnus au Canada, sans égard aux lois en vigueur dans le pays d'origine d'un couple. Rob Nicholson a déclaré à *Reuters* : « Nous allons changer la Loi sur le mariage civil afin que tout mariage célébré au Canada et n'étant pas reconnu dans le pays d'origine d'un couple soit reconnu au Canada. »

La question a été soulevée parce que la Loi sur le divorce exige qu'un couple ait vécu ici pendant un an et qu'il ait une union valide dans son pays d'origine s'il souhaite demander le divorce.

L'avocate du couple gai, Martha McCarthy, qui a joué un rôle dans les lois actuelles sur l'égalité du mariage, a déclaré que le Canada devrait introduire une loi semblable à la loi passée en Californie qui veut que les couples gais étrangers ayant le droit de se marier dans l'État aient également le droit de divorcer. Elle a prévenu que cela exigerait une mesure législative.

En annonçant les mesures pour protéger les mariages gais célébrés à l'étranger, Rob Nicholson a nié que les réclamations relatives à la faille faisaient partie d'une tentative pour ébranler les droits à l'égalité du mariage. Il a déclaré : « Je veux être très clair que notre gouvernement n'a pas l'intention de rouvrir le débat sur la définition du mariage. Le premier ministre et moi-même estimons que ce débat est clos. »

**31 janvier 2012** De nouveaux règlements de Transports Canada, en vigueur depuis juillet dernier, mais révélés récemment, indiquent qu'un transporteur aérien « ne peut transporter un passager si... le passager ne semble pas être du sexe indiqué sur les documents d'identité qu'elle ou qu'il présente. »

La raison pour laquelle le public a mis autant de temps à être sensibilisé à cette clause réside dans le fait qu'elle a été introduite non pas par l'entremise d'une loi officielle devant la législation canadienne, mais comme une partie du « Règlement sur le contrôle de l'identité ». Ce règlement a été mis en œuvre unilatéralement par le ministre des Transports afin d'appuyer ledit programme de Protection des passagers.

Ses répercussions seront d'abord ressenties par les membres de la communauté transgenre canadienne qui ne peuvent modifier la désignation relative au sexe sur un passeport canadien sur la présentation d'une preuve que la chirurgie a été pratiquée ou le sera en dedans d'une année. Selon la blogueuse Christin Scarlett Milloy, cela signifie qu'il sera à proprement parler impossible pour les personnes transgenres n'ayant pas subi de chirurgie, les personnes qui ne se conforment pas aux codes de genre et la grande majorité des transsexuels préopératoires d'obtenir les « bons » documents de voyage.

Le **9 février**, la députée du NPD Olivia Chow a tenté d'abroger ce règlement sur la sélection qui empêcherait les Canadiens transgenres de prendre l'avion, mais le comité sur les transports des Communes a rejeté sa proposition à six contre cinq.

## LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

**29 novembre 2011** – Le sénat du **Nigéria** vote pour criminaliser les unions civiles et les mariages entre conjoints de même sexe, avec une peine pouvant aller jusqu'à 14 ans d'emprisonnement pour les participants et 10 ans pour quiconque contribue ou est témoin d'un tel mariage ou d'une telle union. Le sénat interdit également les démonstrations d'affection entre les couples homosexuels.

**5 décembre 2011** – *GetUp* et le groupe *Australian Marriage Equality (AME)* présentent une importante pétition favorable à l'égalité du mariage comportant plus de 140 000 signatures au congrès national du parti travailliste.

**9 décembre 2011** – Le gouvernement **écossais**, le parti national écossais en tête, termine sa consultation publique sur l'égalité du mariage. Il s'agit de la plus importante consultation publique jamais menée par le gouvernement, avec plus de 50 000 réponses. Le gouvernement analysera maintenant la rétroaction et publiera sa réponse au printemps. Celle-ci sera accompagnée d'un avant-projet de loi, lequel sera ouvert à la consultation par les experts. Le projet devrait se transformer en loi d'ici la fin de 2013.

**1<sup>er</sup> janvier 2012** – La nouvelle constitution de la **Hongrie**, laquelle interdit le mariage entre conjoints de même sexe et ne protège pas explicitement les personnes homosexuelles contre la discrimination, entre en vigueur au milieu de l'agitation publique. Le document restreint spécifiquement le mariage aux couples hétérosexuels et semble bannir l'avortement en affirmant que les fœtus seront protégés dès la conception.

**9 janvier 2012** – Le pape Benoît XVI affirme qu'accorder les mêmes droits au mariage aux couples homosexuels pourrait menacer l'avenir de l'humanité. Le commentaire faisait partie d'un discours prononcé devant 180 diplomates au **Vatican**. Selon Reuters, le souverain pontife a déclaré que « la place de choix revient à la famille, fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme », quand il a discuté du « cadre » approprié pour les enfants. Sur le mariage hétérosexuel, il a déclaré qu'« il ne s'agit pas d'une simple convention sociale, mais plutôt de l'élément fondamental de toute société. Par conséquent, les politiques qui portent atteinte à la famille menacent la dignité humaine et l'avenir de l'humanité elle-même ».

**11 janvier 2012** – Le premier personnage gai des livres de la série *Archie*, Kevin Keller, marie son partenaire masculin dans la plus récente édition. Dans l'histoire, dans *Life With Archie* no 16, Kevin revient adulte à Riverside après avoir servi dans l'armée et se marie avec Clay Walker. Kevin a fait son apparition dans la série Veronica l'automne dernier.

**18 janvier 2012** - La première fille de **Cuba**, Maria Castro, a déclaré que les législateurs du pays envisageaient cette année la légalisation des unions civiles entre conjoints de même sexe. Mariela Castro, la

filles du président cubain Raul Castro, et le directeur du centre national sur l'éducation sexuelle ont déclaré à *Cuba Si* que la ministre de la Justice Maria Esther Reus a annoncé que « ce sera discuté en assemblée, et c'est au programme pour 2012. »

**27 janvier 2012** – À partir de février, les **Australiens** homosexuels pourront recevoir le certificat les autorisant à se marier à l'étranger. Le permis, désigné sous le nom de certificat de non-empêchement au mariage, est exigé par certains pays pour qu'un couple se marie. Le militant australien favorable au mariage Alex Greenwich a déclaré : « Le vrai problème demeure le refus du parlement à autoriser les mariages entre conjoints de même sexe en Australie, mais le retrait de l'interdiction d'émettre les certificats de non-empêchement au mariage diminuera le fardeau des couples homosexuels forcés de se rendre à l'étranger pour se marier. »

**7 février 2012** – Une cour d'appel fédérale **américaine** a déclaré inconstitutionnelle l'interdiction de mariage entre conjoints de même sexe de la **Californie**. La loi, approuvée par les électeurs et âprement contestée, sera probablement mise en appel devant la Cour suprême des États-Unis.

Un groupe de trois juges de la cour d'appel a statué qu'un juge de cour inférieure a correctement interprété la constitution américaine et les précédents de la Cour suprême quand il a déclaré en 2010 que la Proposition 8 constituait une violation des droits civils des gais et lesbiennes.

Cependant, la cour d'appel affirme que les mariages entre conjoints de même sexe ne peuvent reprendre dans l'État avant la date limite qu'ont les initiateurs pour en appeler de la décision devant un groupe plus grand de la 9<sup>e</sup> cour de circuit. Si un tel appel est enregistré, les mariages entre conjoints de même sexe demeureront suspendus jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

**8 février 2012** – La Chambre des représentants de l'État de Washington a adopté un projet de loi pour introduire le mariage entre conjoints de même sexe. Le sénat de l'État a déjà approuvé la mesure qui est également appuyée par le gouverneur de l'État. La loi entrerait en vigueur 90 jours après que la gouverneure Christine Gregoire l'ait entérinée. Cependant, les opposants ont juré de lutter contre le mariage entre conjoints de même sexe avec referendum semblable à la Proposition 8 de la Californie qui donnerait aux électeurs la possibilité de renverser la législation favorable aux gais.

## Les nouvelles internationales

**6 décembre 2011 (*Los Angeles Times*)** La secrétaire d'État Hillary Rodham Clinton a pour la première fois interpellé les dirigeants du monde afin de mettre un frein à la discrimination envers les gais et lesbiennes en annonçant que les États-Unis utiliseraient la diplomatie et 3 M\$ en soutien pour aider à élargir les droits des personnes homosexuelles à travers le monde.

Dans un discours prononcé pour marquer le jour des droits de la personne, Hillary Clinton a déclaré que la protection des droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres constitue « maintenant l'un des derniers défis des droits de la personne de notre époque » et l'a comparée aux batailles menées pour les droits des femmes, l'égalité des races et la liberté religieuse.

Alors qu'elle se trouvait aux Nations unies à Genève, elle a indiqué que les obstacles envers l'égalité des genres dans une grande partie du monde « reposent sur des croyances personnelles, politiques, culturelles et religieuses profondément ancrées ».

« Certains semblent croire qu'il s'agit d'un phénomène occidental, et donc que les gens en dehors de l'Occident aient raison de le rejeter », a déclaré Hillary Clinton. « Or, en réalité, les personnes homosexuelles naissent partout et appartiennent à toutes les sociétés du monde. »

Elle a défié les autres gouvernements de se joindre aux efforts américains contre la discrimination des genres quelques heures après que le président Obama ait donné l'ordre aux agences américaines travaillant à l'étranger d'aider à lutter contre la criminalisation de l'orientation sexuelle et à améliorer les efforts pour protéger les réfugiés ainsi que les demandeurs d'asile gais et lesbiens.

Hillary Clinton a établi un lien entre les explications religieuses et culturelles pour expliquer les abus envers les homosexuels aux raisons données pour justifier les « crimes d'honneur, l'immolation des veuves ou la mutilation des organes génitaux des femmes ».

« Certains défendent toujours ces pratiques affirmant qu'elles font partie d'une tradition culturelle », a déclaré Hilary Clinton. « La violence envers les femmes n'est cependant pas culturelle. C'est criminel. C'est la même chose que l'esclavage; ce qui a auparavant été justifié comme sanctionné par Dieu est maintenant correctement perçu comme une violation impensable des droits de la personne. »

**Pour une retranscription et la vidéo de ce discours (en anglais) :**  
<http://www.dallasvoice.com/transcript-secretary-state-hillary-clintons-speech-today-lgbt-rights-1096073.html>

**15 décembre 2011 (Reuters)** Les personnes homosexuelles et transgenres de partout à travers le monde doivent faire face à la discrimination et à la violence, y compris le meurtre, le viol et la torture en raison de leur orientation sexuelle, et risquent la peine de mort dans au moins cinq pays, ont indiqué les Nations unies.

Dans leur premier rapport officiel sur cette question, les Nations unies ont interpellé les gouvernements afin qu'ils protègent les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT), et sanctionnent toutes les infractions importantes et abrogent les lois discriminatoires.

« La violence homophobe et transphobe a été remarquée dans toutes les régions. Une telle violence peut être physique (incluant le meurtre, la raclée, l'enlèvement, le viol et l'agression sexuelle) ou psychologique (incluant la menace, la contrainte et la privation arbitraire de liberté) », a indiqué le Haut-Commissaire des droits de la personne, Navi Pillay dans son rapport.

En plus de la violence spontanée dans la rue, les gens perçus comme étant LGBT peuvent être plus souvent la cible de violence plus organisée, « incluant la violence perpétrée par les extrémistes religieux, les groupes paramilitaires, les néonazis et les extrémistes nationalistes », peut-on lire dans le rapport de l'ONU. La violence envers les personnes LGBT a tendance à être particulièrement brutale, avec un « niveau élevé de cruauté » incluant la mutilation et la castration, ajoute le rapport. Elles sont également victimes des soi-disant « crimes d'honneur » perpétrés par des membres de la famille ou de la communauté croyant que la honte a été entraînée sur la famille, selon le rapport de 25 pages. Les membres des minorités sexuelles sont sujets de manière disproportionnée à la torture, souvent en détention, indique le rapport.

Actuellement, 76 pays ont des lois qui sont utilisées pour criminaliser des comportements selon l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, indique le rapport, demandant leur abrogation. « De telles lois, incluant lesdites "lois de sodomie", sont souvent des relents de la législation de l'ère coloniale (...) Les punitions vont des courtes peines de prison à l'emprisonnement à vie », indique le rapport.

« Dans au moins cinq pays, la peine de mort peut être appliquée aux personnes déclarées coupables de crimes liés à un comportement homosexuel adulte et consentant », ajoute le rapport de l'ONU. Les pays ne sont pas nommés dans le rapport, mais les activistes mentionnent l'Iran, la Mauritanie, l'Arabie saoudite, le Soudan et le Yémen. Des zones du Niger et de la Somalie imposent également la peine de mort pour les pratiques homosexuelles, ajoutent les activistes.

**Pour lire le rapport (en anglais) :**  
[http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/19session/A.HRC.19.41\\_English.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/19session/A.HRC.19.41_English.pdf)

**5 janvier 2012 (*Pink News*)** La nouvelle première ministre de la Jamaïque Portia Simpson-Miller, qui a déclaré qu'elle réviserait la criminalisation de l'homosexualité dans le pays et qu'elle n'interdirait pas aux gais de servir dans son cabinet comme l'avait fait l'ancien premier ministre Bruce Golding, a été assermentée. Dans un débat télévisé en décembre, elle a déclaré qu'il ne serait pas interdit aux gais de servir dans son cabinet, que le gouvernement devrait jeter un « coup d'œil » à la criminalisation des gestes homosexuels et de voter librement sur le sujet. Portia Simpson-Miller, qui a été première ministre en 2006 et 2007, a indiqué qu'elle choisirait les membres de son cabinet en raison de leur « habileté à gérer et à mener », pas pour leur sexualité.

Plus tôt pendant le débat, elle a dit vouloir protéger les droits de la personne de tous les Jamaïcains, croyant que le gouvernement devait protéger les gens contre la discrimination sur la base de leur orientation sexuelle, et qu'elle « réviserait » les lois contre la criminalisation des gestes sexuels gais. La Jamaïque a été déclarée par les groupes de défense des droits de la personne comme ayant la pire réputation de tous les pays pour sa manière de traiter les gais et lesbiennes.

**23 janvier 2012 (*She Wired News*)** Une femme ayant mené la charge pour faire fermer les cliniques de l'Équateur promettant d'aider à « guérir » l'homosexualité, a été nommé à la tête du ministère de la Santé de ce pays d'Amérique du Sud.

Pour poursuivre cette veine en faveur des gais, le président Rafael Correa a annoncé que Carina Vance Mafla se joindrait à son cabinet à titre de ministre de la Santé.

L'organisation LGBT *Igualdad de Derechos Ya!* (droits égaux dès maintenant!) a recommandé la nomination de Carina Vance Mafla et a dit espérer qu'elle soit attentive à la distribution de médicaments pour le VIH, qu'elle crée des directives pour prévenir la discrimination contre les personnes GLBT dans les hôpitaux et les cliniques et qu'elle intervienne pour fermer les « cliniques » religieuses illégales qui font la promotion des « cures » pour l'homosexualité, a indiqué le journal *Blabbeando*.

Un réseau, composé de près de 200 de ces soi-disant cliniques réparatrices a été mis au jour il y a quatre ans. Quelque 30 cliniques ont été fermées par le gouvernement de Rafael Correa en septembre 2011 après que des pressions aient été exercées par des activistes, incluant la mafia et des pétitions adressées à l'ancien ministre de la Santé.

**26 janvier 2012 ([www.lgbt-ep.eu](http://www.lgbt-ep.eu))** Des membres du parlement européen ont marqué la moitié de leur mandat de cinq ans en participant à un rassemblement pour les droits des personnes LGBT. ILGA-Europe et LGBT Intergroup du parlement européen ont organisé conjointement une activité sur deux jours pour rappeler aux députés les priorités politiques pour faire respecter les droits des personnes LGBT dans l'Union européenne. Après l'activité, un total de 184 députés du parlement européen avait signé le « Be Bothered Pledge » (la « promesse de s'y intéresser ») d'ILGA-Europe, un manifeste en dix points lancé pour la première fois pendant les élections européennes de 2009. Les signataires provenant de 23 États membres et de 6 groupes politiques différents se sont engagés à faire respecter les droits des personnes LGBT dans leurs votes.

**8 février 2012 (*RT News, Huffington Post*)** La deuxième ville de Russie, St-Petersburg, a interdit la promotion des modes de vie homosexuels en présence des enfants. Le projet de loi nouvellement présenté interdit toute activité publique « pouvant encourager la pédophilie ».

Selon la législation proposée, la promotion de l'homosexualité sera passible d'amendes allant de 5 000 roubles (170 \$) pour les personnes à 500 000 roubles (16 800 \$) pour les personnes morales. Le projet de loi, soumis pour la première fois en novembre 2011, a indigné les observateurs des droits de la personne et des droits des homosexuels en Russie. Ils affirment que le libellé est trop discriminatoire. Le projet rend en fait illégaux les défilés de la fierté gaie et tout autre manifestation ou discussion publique d'orientations sexuelles gaies, lesbiennes, bisexuels et transgenres, ou GLBT.



La communauté LGBT de St-Petersburg a tenté de protester contre la loi scandaleuse, mais le rassemblement a été rapidement dispersé par la police. Un des protestataires a été arrêté.

Des lois semblables ont déjà été adoptées et mises en œuvre dans d'autres villes et régions de Russie : à Ryazan (2006), à Arkhangelsk (2011) et dans la région de Kostroma (2011). Les déclarations de certains politiciens russes laissent également entendre que des lois semblables pourraient être adoptées à l'échelle fédérale.

**9 février 2012 (Huffington Post)** - Le sénat de l'État de Virginie a adopté un projet de loi permettant aux agences d'adoption privées de refuser un placement allant à l'encontre de leurs croyances religieuses ou morales, incluant l'homosexualité. En réalité, le vote assure que le projet endossé par les républicains deviendra une loi. La Virginie deviendrait seulement le deuxième État à adopter une telle loi, modelée selon les partisans, sur celle du Dakota du Nord.

Le sénateur de l'État, Jeffrey McWaters, un républicain de Virginia Beach, a déclaré que son projet de « clause de conscience » protégeait les droits des agences de placement privées, incluant les dizaines qui ont des contrats avec l'État pour fournir des services de familles d'accueil et d'adoption.

Le sénateur Adam Ebbin, D-Alexandria, et seul membre ouvertement gai de l'assemblée, a suggéré que les discussions à propos de la liberté religieuse étaient un écran de fumée pour la discrimination à l'encontre des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres. « Ça a toujours été à propos du fait de nier aux habitants de la Virginie le droit de former des familles, peu importe ce que nous disons », a déclaré Ebbin.

Il a déclaré que le projet de loi mettra en danger les enfants gais et bisexuels, qui forment une part disproportionnée de jeunes en attente d'un foyer en permettant aux agences de les placer avec des parents qui s'opposent à l'homosexualité.

Le sénateur John Edwards, D-Roanoke, a déclaré que les agences ayant un contrat avec l'État ne devraient pas avoir le droit d'exercer de la discrimination. « Vous avez le droit d'exprimer votre religion comme il vous plaît, mais vous n'avez pas le droit de l'imposer aux autres en utilisant l'argent de l'État », a-t-il déclaré

## Les nouvelles diverses

Les meilleures vidéos 2011 des droits des GLBT :

<http://www.youtube.com/playlist?list=PL1125CE04801D7BCB>

## Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

### MARS 2012 :

◆ Samedi 3 mars à partir de 12 h 45

#### QUÉBEC : ACTIVITÉ FAMILIALE : CABANE À SUCRE

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

◆ Mardi 13 mars à 19 h

#### CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LES PARENTS TRANSSEXUELS

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

Lieu: UQAM 1430, rue St-Denis (Métro Berri), Salle D-R200

◆ Mercredi, 21 mars à 19 h

#### QUÉBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 3 : CLINIQUES DE FERTILITE

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements  
**Lieu: Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL-3532  
1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)**

◆ **Samedi 31 mars à 11 h 30**

**FETE FAMILIALE : LA CABANE À SUCRE LALANDE (ST-EUSTACHE).**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

#### **AVRIL 2012 :**

◆ **Mardi 3 avril à 19 h**

**MONTREAL : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) : SURVIVRE À L'ARRIVÉE DE VOTRE JEUNE ENFANT (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: UQAM 209, rue Sainte-Catherine Est, Salle V-3430**

◆ **Lundi, 23 avril à 19 h**

**QUEBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 4: COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu : Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL-3532**

**1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)**

#### **MAI 2012:**

◆ **Mercredi 9 mai à 19 h**

**MONTREAL : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS): COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: UQAM 209, rue Sainte-Catherine Est, Salle V-3430**

◆ **Mercredi, 23 mai à 19 h**

**QUEBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 5: OUVERTEMENT HOMOSEXUEL : SURVIVRE À LA GARDERIE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu : Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL-3532**

**1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)**

#### **BABILLARD :**

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info: [margelleboisfrancis@hotmail.com](mailto:margelleboisfrancis@hotmail.com)

[www.lamargelle.spaces.live.com](http://www.lamargelle.spaces.live.com)

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. **514-486-9400 (Alys Geiger)**, [www.dorshei-emet](http://www.dorshei-emet), or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : [www.cdfrdp.qc.ca](http://www.cdfrdp.qc.ca) ainsi que le site de notre regroupement : [www.rcentres.qc.ca/propos.html](http://www.rcentres.qc.ca/propos.html)

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

♦ **The Kid Scoop** : La référence tout-en-un pour les activités des enfants: [www.kidscoop.com](http://www.kidscoop.com)

## **DIVERS :**

♦ **Traducteurs, rédacteurs, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org)

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts [www.ccglm.org/fr-b](http://www.ccglm.org/fr-b) vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à [rena\\_rubin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca)**.  
\*\*\*\*\*

**Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**  
\*\*\*\*\*

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 [www.jfreed.ca](http://www.jfreed.ca)**

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 [marieandreeboivin@yahoo.ca](mailto:marieandreeboivin@yahoo.ca)**